

## **L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC PRÉSENTE 21 RECOMMANDATIONS POUR ASSURER L'EFFICACITÉ DES CHANGEMENTS PROPOSÉS PAR L'OMNIBUS RÉGLEMENTAIRE EN ENVIRONNEMENT**

**Montréal, le 11 avril 2023** – L'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) dévoile aujourd'hui avec intérêt ses constats et recommandations, sous forme de [mémoire](#), dans le cadre de la consultation publique du [projet d'omnibus réglementaire 2023 modifiant 24 règlements](#) relevant de la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Par le fait même, l'Ordre assure son entière collaboration au gouvernement pour que les changements réglementaires proposés soient adoptés afin de maintenir les plus hauts standards en matière de protection du public et de l'environnement.

« Les constats et les recommandations que nous formulons découlent de notre lecture du projet d'omnibus réglementaire du MELCCFP. Rappelons que les chimistes et les biochimistes sont des acteurs incontournables en matière de protection de l'environnement. Nous sommes, entre autres, fréquemment appelés à étudier l'impact des activités humaines, des polluants et des substances chimiques sur l'environnement et à développer des produits et des procédés respectueux de nos milieux. Il était donc tout naturel pour nous de présenter des réflexions et des propositions proactives afin que les modifications réglementaires proposées assurent un encadrement adapté aux réalités environnementales d'aujourd'hui », affirme le président de l'Ordre, M. Michel Alsayegh.

Dans son mémoire, l'Ordre propose 21 recommandations détaillées qui concernent 13 règlements amenés à être modifiés par le projet d'omnibus du MELCCFP. Celles-ci portent notamment sur l'interdiction d'épandage agricole de biosolides importés, la gestion des pesticides, le recyclage et la réutilisation des batteries au lithium, la lutte aux changements climatiques et la gestion des sols contaminés. Toutes sont basées sur l'expertise propre aux chimistes et biochimistes.

« Nous estimons qu'il est essentiel que le gouvernement prenne en compte le point de vue des chimistes et des biochimistes dans le processus décisionnel afin que les modifications réglementaires soient garantes d'un encadrement adéquat en matière d'exercice de la chimie. Sans quoi, cela peut entraîner des risques majeurs pour la protection publique, l'environnement et la sécurité des Québécois », soutient M. Alsayegh.

À cet effet, il est important de rappeler que l'Ordre effectue des démarches depuis plusieurs années auprès des autorités gouvernementales pour moderniser la *Loi sur les chimistes professionnels*, qui dans son état de désuétude actuelle, compromet la protection du public québécois, notamment en matière d'environnement.

### **À propos de l'Ordre des chimistes du Québec**

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

**Source** : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

**Renseignements** :

Ludovic Théberge, 514 553-9614

Justine Moreau, 581 349-1356

[media@ocq.qc.ca](mailto:media@ocq.qc.ca)